

PRESENTATION

Vers une SCIC "de Mâlain"[■] *Coopérative Agricole*



"SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE"

pour s'inscrire dans la longue histoire de la coopération et adopter ses principes fondamentaux (1 personne = 1 voix non-spéculation / partage des richesses)



"D'INTÉRÊT COLLECTIF"

pour garantir sur le long terme le projet d'utilité sociale que nous portons collectivement

De la SCI à la SCIC : cheminer ensemble pour garantir un lieu commun

La SCIC de Mâlain prendra le relais de la SCI (Société Civile Immobilière) «Le Convivium de Mâlain», créée en 2015. Si la SCI a permis d'assurer l'achat et les travaux des bâtiments du 28-30 Rue de la Gare, son but était de gérer et de faire vivre ce lieu où des alternatives puissent être matériellement possibles. La SCIC s'inscrit en continuité de ce projet. Ce sont les limites identifiées sur la pérennité et la solidité du modèle SCI qui nous ont conduit à choisir le modèle SCIC.

Ce projet de SCIC est né de la volonté de tous les acteurs de "l'écosystème des alternatives agricoles", rassemblant des membres :

- du GFA Citoyen Champs libres,
- de la SCI Le Convivium de Mâlain,
- de l'association RISOMES,
- et du collectif des productrices et producteurs du lieu.

Ils ont été accompagnés pendant 2 ans dans ce travail (CALOVA, URSCOP*).

Pourquoi passer d'une SCI à une SCIC ?

Dans une SCI, impossible de contrer :

- la spéculation (demande de valorisation marchande des parts sociales),
- la capitalisation (redistribution du résultat financier pour l'enrichissement personnel des associés).

La SCI ne permet pas l'implication nécessaire des usagers dans la responsabilité économique et dans les décisions qui structurent la vie du lieu.

Avec la SCIC, nous allons garantir statutairement une gestion partagée des biens dans une visée de commun, et sur le long terme.

Avec la SCIC, nous allons créer les conditions d'une meilleure démocratie des usages pour que toutes les voix comptent.

Quel intérêt pour le GFA ?

Si la mission principale du GFA est l'acquisition et la mise à disposition de foncier agricole pour les productrices et producteurs, son action est limitée si l'accès au logement et autre foncier bâtit n'est pas garanti. Participer à la SCIC renforcera cette complémentarité.

Quel intérêt pour RISOMES ?

Les multiples projets associatifs portés par RISOMES prennent sens dans leurs liens avec les productrices et producteurs du lieu. Les activités agricoles et alimentaires se trouvent renforcées et sécurisées par cet élan bénévole. La SCIC permettra une meilleure reconnaissance et intégration du rôle des bénévoles.

Pour nous tous, l'enjeu est certes d'apporter des réponses liées à la gestion partagée du lieu, et aussi de porter ensemble de nouveaux projets, comme celui de construction d'un nouveau bâtiment.

Et concrètement, ça veut dire quoi ?

LE GFA ou RISOMES VONT-ILS DISPARAÎTRE ?

Non ! Ces deux structures fondatrices continueront leurs missions, dans les mêmes conditions qu'auparavant, avec leur autonomie propre. Associées à la SCIC au côté d'autres usagères et usagers du lieu, elles pourront participer aux décisions importantes.

FINANCIÈREMENT, ÇA SE PASSE COMMENT ?

Pour intégrer la SCIC, il suffit de prendre une part sociale. Pour un ou une associé(e), le risque financier dans la SCIC est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Par ailleurs, la forme SCIC impose de constituer des réserves impartageables qui permettent de consolider économiquement la structure. Le choix proposé dans le projet de statuts est de mettre la totalité du résultat dans ces réserves.

COMMENT LE GFA ou RISOMES SERONT REPRÉSENTÉS AU SEIN DE LA SCIC ?

Au sein d'un collège des fondatrices et fondateurs, ces deux structures auraient chacune une voix (quelque soit le nombre de parts sociales détenues). Dans le projet des statuts, le poids de leur collège représenterait 30 % des votes ; tout comme le collège des productrices et producteurs (30%) et le collège des bénévoles et sympathisants et sympathisants du lieu (30%). Un quatrième collège sera composé des structures partenaires et il pèsera pour 10 % des votes.

ET DU COUP, ÇA FERA PLUS DE RÉUNIONS ?

La SCIC sera dotée de plusieurs instances de délibération et d'orientation : au moins une AG par an, et des réunions du CA (5 à 8 membres). Toutes les composantes de la SCIC s'y retrouveront, y compris des représentants de RISOMES et du GFA.

Toute personne membre du GFA ou de RISOMES pourra aussi, si elle le souhaite, devenir individuellement associée de la SCIC.

S'accorder sur des finalités d'intérêt collectif

EXTRAIT DU PRÉAMBULE AU PROJET DE STATUTS :

- "La SCIC est une expérimentation politique concrète de transformation écologique et sociale. Elle participe à une production alimentaire locale, paysanne, biologique et citoyenne, dans la perspective d'une plus grande autonomie alimentaire territoriale et dans le but de créer des conditions favorables à la mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation.
- La SCIC gère et anime un tiers-lieu nourricier situé sur la commune de Mâlain réunissant des locaux d'activités, des habitations et des espaces de vie. Considéré comme un commun, la SCIC et ses membres prennent soin de ce lieu et veillent, sur le long terme, à sa stabilité économique, hors de toute volonté de patrimonialisation ou de spéculation.
- La SCIC garantit la solidarité, la cohérence et la cohésion entre les activités et les entités usagères du lieu ; dans le cadre d'un processus collégial favorisant l'implication du plus grand nombre, l'éducation populaire et l'ouverture culturelle".

Prochaines dates importantes

Samedi 25 novembre 2023 :

Assemblées Générales du GFA et de RISOMES. Présentation et discussion autour du projet de statuts, puis vote sur la participation des structures à la SCIC. Ces AG seront suivies d'un moment convivial partagé ensemble en fin de journée.

Samedi 16 décembre 2023 :

Assemblée Générale de transformation de la SCI en SCIC et de constitution de la SCIC. Vote sur les statuts et intégration de nouveaux associés.

Printemps 2024 :

Première Assemblée Générale Ordinaire de la SCIC avec large ouverture à la participation.

Les invitations officielles qui vous seront envoyées pour toutes ces AG préciseront les lieux et les horaires.

VOUS AVEZ D'AUTRES QUESTIONS ?

Vous pouvez nous écrire à :

coord-scic@alternatives-agriculturelles.fr

Plus d'info et notamment le projet de statuts sur :

<https://alternatives-agriculturelles.fr/SCIC>